

Association des Médecins du canton de Genève

## Sommaire

Editorial	1-2
Médecins et assurances: « Prescrire juste »	2-4
Dépistage précoce du VIH	4-5
Annuaire escrocs	5
Usage abusif du titre de professeur	6
Info pratique	6
Courrier des lecteurs	7
Candidatures	8
Mutations	9
Petites annonces	10
A vos agendas!	11-12

## Et la confiance ?

Nous sommes un peu des professionnels de la confiance. Sans elle, c'est difficile d'avoir une relation thérapeutique efficace. Et la confiance doit être partagée. Le patient s'en remet au médecin qu'il a choisi, sachant qu'il fait « au mieux », qu'il agit avec diligence et au plus près de sa conscience, quelles que soient ses limites. La relation de confiance est au centre de notre code de déontologie. Nous devons la cultiver, en être dignes. Relisez-le, ce code de déontologie<sup>1</sup>, le temps de rêver d'une médecine qui ne serait pas polluée par mille contraintes économiques.

Et le médecin croit son patient. Il ne le soupçonne pas d'être menteur ou simulateur, mais il sait que ça peut arriver. Il l'écoute, l'examine sans a priori. Il sait relativiser sans banaliser. Evidemment, celui qui souffre exagère parfois ses plaintes, mais c'est pour faire comprendre sa détresse, pour montrer que ça ne va pas. Le médecin sait aussi que la *compliance* thérapeutique peut laisser à désirer, mais il résiste avant de conclure que son patient sabote les soins. Il sait qu'on peut lui mentir pour obtenir un certificat, mais il fait d'abord

confiance. C'est ça, un médecin. Et c'est inscrit dans l'histoire depuis Hippocrate, et même avant.

Voilà pour l'idéal. La réalité, c'est que cette corporation, avec son pouvoir sur l'homme, dérange. Et elle dérange d'autant plus qu'elle pèse lourd dans le gâteau économique. Elle dérange ceux qui ont promis que, hop! tous les problèmes se régleraient avec un zeste de concurrence et une pointe de contrainte. Alors, le rapport du Conseil suisse de la science et de la technologie doit agacer, lui qui dit tout haut ce que nous savons depuis longtemps: c'est clair, nous allons vers une pénurie de médecins. Pas forcément chez nous puisque les conditions déplorables infligées à nos confrères de pays voisins les poussent à refluer chez nous en nombre. Et pas à Genève qu'on quitte avec peine quand on a goûté aux voluptés du jet d'eau.

Alors, nos yeux se lèvent vers Berne. Que vont donc faire nos nouveaux élus, plongés dans des dossiers que bientôt plus personne ne comprend? Essayer de tenir leurs promesses, un peu. Montrer qu'ils sont efficaces, prendre des décisions plus grandioses encore



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

Tout devient simple ...

avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDIE

Route de Jussy 29 · Case postale 316 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 07

direction04@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

que le *numerus clausus* et la clause du besoin. Sachant qu'ils adhèrent à un seul credo : faire baisser les coûts de la santé. L'initiative de l'UDC pour la baisse des primes de l'assurance-maladie en fait partie. Le citoyen lambda n'y verra que du feu et ce texte, lu en vitesse, ne vous fera pas bondir. Et pourtant, il institue d'un coup de baguette à la fois la liberté de contracter – donc la fin du libre choix du médecin – et le financement moniste des hôpitaux qui donnera plein pouvoir aux assureurs, seuls à tenir les cordons de la bourse hospitalière.

Pour comprendre la politique, je crois qu'il faut s'intéresser à la Chine : la ruse y est, paraît-il, une vertu. Et même plus qu'une vertu, c'est un art de vivre enseigné dès l'enfance. Pour le Chinois, arriver

<sup>1</sup> [http://www.fmh.ch/ww/fr/pub/fmh/code\\_de\\_deontologie.htm](http://www.fmh.ch/ww/fr/pub/fmh/code_de_deontologie.htm)

à piéger subtilement son partenaire est un sujet de fierté et inspire le respect. Alors, je dois vous avouer que ce n'est pas ma tasse de thé. Je préfère travailler avec des gens en qui je peux avoir confiance, des gens que je peux croire avec toute ma naïveté. Des gens dont je suis convaincu qu'ils veulent le bien de nos patients, des gens qui nous permettront de maintenir un haut niveau d'écoute et de soins pour tous, dans les établissements publics comme dans nos cabinets. Tenez, des gens comme vous...

Pierre-Alain Schneider

## MEDECINS ET ASSURANCES – « Il s'agit de prescrire juste »

*A la demande de plusieurs médecins, nous publions ici les réponses que le président de l'AMG, Pierre-Alain Schneider, a données le 13 octobre 2007 aux questions de François Baertschi, journaliste à GHI, sur la méthode statistique utilisée pour évaluer le travail des médecins. Il avance de nombreuses objections et critiques.*

**1. Les assureurs-maladie ont lancé des procédures judiciaires à l'encontre de médecins genevois sur la base de l'article 56 LAMal, en dénonçant une polypragmasie. Que pensez-vous de la méthode de calcul qui détermine les abus de prescription et se fonde sur des statistiques (coût moyen par patient en comparaison avec un groupe de confrères du médecin + 30 % de marge) ?**

**Pierre-Alain Schneider :** La méthode statistique tient compte de la spécialité principale du médecin, mais pas des spécificités propres du médecin quant à une compétence particulière, de sa capacité de pratiquer lui-même certains traitements avancés ou de les confier à un confrère, ni des particularités de sa clientèle. Ainsi, un ophtalmologue qui pratique la chirurgie de l'œil est classé dans la même catégorie que celui qui n'en fait pas et les coûts par patient sont à

l'évidence très différents. Un cancérologue qui pratique uniquement cette spécialité, qui a dans son cabinet une infrastructure adéquate et un personnel infirmier qui lui permettent d'appliquer des traitements avancés et coûteux, ne peut pas avoir les mêmes coûts statistiques que celui qui pratique à 50 % de la médecine interne pour des affections non cancéreuses et envoie à l'hôpital ou en clinique tous les cas difficiles. De même, le médecin qui a une clientèle de toxicomanes ou de sidéens crèvera le plafond. Il est donc indispensable de pratiquer une analyse détaillée de sa pratique, ce qui est extrêmement complexe et impossible tant aux assureurs-maladie qu'aux juges appelés à trancher les plaintes des assureurs.

**2. Des médecins doivent-ils réduire les soins accordés à leurs patients afin de correspondre à ces statistiques et ne pas être accusés de polypragmasie ?**

**Pierre-Alain Schneider :** Les médecins doivent pratiquer des soins efficaces et appropriés. Dans la loi, le terme économique vient en dernier. Il n'est pas acceptable de renoncer à des soins efficaces et appropriés sous prétexte d'économie. C'est aussi une viola-

tion du code de déontologie de la FMH qui insiste beaucoup sur le fait que le médecin doit pratiquer au plus près de sa conscience et ceci est vrai chaque fois que la science ne donne pas de réponse très claire. La notion du rapport coût-efficacité a cependant été introduite dans ce code en 2003 et précisant que le médecin doit en tenir compte dans le cadre de l'assurance-maladie sociale. Agir pour le bien du patient reste cependant la règle première.

L'académie suisse des science médicales a récemment publié un rapport sur le rationnement de soins et estime qu'il y a déjà en Suisse un rationnement caché en raison de la pression économique. Cela touche principalement les hôpitaux, mais notre pays est encore relativement épargné en comparaison internationale.

**3. Etes-vous d'accord avec cette manière de calculer ? Proposez-vous d'autres méthodes pour modérer les prescriptions médicales ?**

**Pierre-Alain Schneider :** Il ne s'agit pas de modérer les prescriptions médicales, il s'agit de prescrire juste, c'est-à-dire de manière efficace et appropriée, en ne faisant rien d'inutile dans le domaine de l'assurance sociale. Il s'agit donc d'abord de tenir compte des dernières connaissances et l'effort de formation auquel s'astreignent les médecins doit être poursuivi avec énergie. Il est vrai que les baisses de tarif sont une incitation à consacrer moins de temps à la formation continue qui est, en première analyse, une perte de temps et de productivité de leur cabinet. Mais il est capital d'investir dans ce domaine et les économies dont le Conseil fédéral est fier vont finalement, en ce qui concerne les médecins, avoir un effet opposé. La formation continue est capitale, mais elle coûte fort cher.

Quant à la méthode de calcul statistique utilisée par Santésuisse, je dirais qu'elle ne vaut pas grand-chose. C'est un filet très grossier qui peut être utilisé en première approche, mais doit être suivi d'une analyse détaillée qui devrait être faite par des médecins parfaitement à jour des connaissances dans la spécialité. Les coûts de l'analyse détaillée de la pratique de centaines de médecins sont énormes et sans commune mesure avec les économies qu'on peut en espérer. Les assureurs se contentent donc de la seule méthode qu'ils sont capables d'appliquer, et tant que les juges qui ne peuvent qu'écouter les arguments des uns et des autres les suivent, ils continueront, car l'essentiel est de faire quelques exemples. Nous sommes dans le fond presque revenu aux méthodes de l'Inquisition.

Il faut cependant ajouter que nous, médecins, sommes les premiers à vouloir mettre fin aux pratiques abusives. Malheureusement, la loi ne nous en donne pas le pouvoir : nous ne pouvons contrôler un médecin que lorsqu'il fait l'objet de plaintes. Celles-ci concernent un nombre de prestations très faible et on constate souvent qu'il s'agit d'une mauvaise compréhension du patient plutôt que d'un abus.

**4. Savez-vous combien de médecins ont été mis en cause par les assurances-maladie à Genève pour de la polypragmasie ? Certains se sont-ils vu interdire de pratiquer ou ont-ils dû rembourser aux assurances des sommes importantes ?**

**Pierre-Alain Schneider :** Nous ne sommes pas informés directement de ces procédures. Santésuisse annonce qu'environ 15 % des médecins en pratique indépendante dépassent l'indice 130 %. Ceci est dû à la grande variation qui existe au sein de chaque spécialité médicale, surtout celles qui sont très tech-

## Votre perruque... un instrument de beauté et de confort

Ecoute et accompagnement professionnels, perruques médicales remboursées par les caisses-maladie AVS-AI



Sur rendez-vous · Tél. 022 349 08 23  
4, route d'Ambilly · 1226 Thônex-Genève  
Site: [www.institutmargareth.ch](http://www.institutmargareth.ch)

**Institut Margareth**  
Coiffure Beauté Bien-être

Un lieu unique et convivial entièrement dédié aux femmes atteintes dans leur féminité par la perte de leurs cheveux

niques. Au plan national, Santésuisse indiquait en 2005 avoir mis en garde 693 médecins et avoir introduit 144 procédures judiciaires. A Genève, j'estime qu'il y en a une dizaine et nous sommes vraisemblablement dans la moyenne. Certains médecins ont accepté de rembourser des assureurs, mais nous ne savons pas combien, pas plus que nous ne savons s'ils ont remboursé parce qu'ils pensaient être coupables ou par gain de paix. Pour un médecin qui estime avoir exercé au plus près de sa conscience, une telle procédure devant le tribunal représente une pression énorme et certains acceptent probablement de rembourser alors qu'ils ne sont pas coupables.

A ma connaissance, il n'y a pas eu à Genève d'interdiction de pratiquer pour cette seule raison ces dernières années.

Quant au terme de polypragmasie, il me semble particulièrement peu adéquat. Il sous-entend une pratique médicale grossièrement inadéquate et coupable, alors que dans la plupart des cas, il s'agit simplement de médecins qui ont justement une pratique tout à fait responsable et adéquate. Bizarrement, Santésuisse ne s'intéresse pas aux médecins qui sont en dessous de l'indice moyen. C'est peut-être dans ce groupe qu'il faut rechercher des pratiques inadéquates. Mais ils sont peu coûteux et qu'ils soignent bien ou non semble moins important...

## Nouvelle campagne de Dialogai sur le dépistage précoce du VIH chez les hommes homosexuels

Rappel : début 2005, l'antenne de l'Aide suisse conte le sida, Dialogai, en collaboration avec le département de médecine communautaire des HUG, a créé le premier VCT de Suisse : Checkpoint. L'office fédéral de la santé publique définit le Voluntary Counselling and Testing comme une procédure conjointe de dépistage et de conseil qui vise à réduire les risques de transmission du VIH en améliorant les comportements de protection. Checkpoint propose également le dépistage des IST et la vaccination contre les hépatites A et B.

Un grand nombre de tests de dépistage du VIH en Suisse sont réalisés souvent sans que ces tests soient précédés d'un entretien approfondi sur les notions de risques, les pratiques sexuelles et le mode de vie. Certains homosexuels ou HSH, pour éviter d'être questionnés sur leurs pratiques sexuelles et les risques pris, préfèrent consulter des centres de santé ou des médecins privés.

La première phase de l'infection au VIH, la primo-infection, suit immédiatement la transmission du virus et se manifeste souvent par des symptômes similaires à la grippe. Actuellement, la moitié des nouvelles infections au VIH chez les homosexuels est causée par des partenaires qui font une primo-infection.

Face à l'augmentation des infections VIH et des autres IST depuis 2003 chez les HSH, Dialogai lance une campagne de sensibilisation sur la primo-infection au VIH.

Une personne récemment infectée par le VIH, non encore testée, est très infectieuse et expose ses partenaires sexuels à un très haut risque d'infection.

La campagne est composée de 2 affiches et d'un dépliant actuellement diffusés dans la scène gay de l'arc lémanique. Les slogans des deux affiches sont :

«J'ai pris un risque! Et si ma «grippe» était une primo-infection au VIH?»

La majorité des primo-infections au VIH est marquée par des symptômes comme de la fièvre, de la fatigue, une éruption cutanée, des douleurs musculaires ou des maux de tête. (Plus rarement : douleurs dans la bouche, ganglions enflés, douleurs aux articulations, etc).

«J'ai pris un risque! Je transmets le VIH sans le savoir»

Les personnes qui ont pris un risque peuvent se croire séronégatives, et transmettre le VIH à leur (s) partenaire (s), sans le savoir. Elles sont très infectieuses, durant les 50 premiers jours suivant la transmission du VIH, car leur charge virale est très élevée.

### Que faire en cas de prise de risque d'infection au VIH?

Dans les heures qui suivent une prise de risque (max 72h après), il est recommandé de se rendre aux urgences des HUG pour débiter un traitement appelé PEP (Prophylaxie post exposition).

De 10 à 20 jours après une prise de risque, nous proposons de faire un test précoce (antigène P24) à Checkpoint. Le résultat de ce test est transmis une semaine après le dépistage. Un résultat négatif au test

précoce devra être confirmé par un test à résultat rapide 3 mois après la prise de risque, qui reste la seule confirmation à 100% de la sérologie de la personne par rapport à son risque.

Pour en savoir plus : [www.checkpoint-ge.ch](http://www.checkpoint-ge.ch)

Dr Claude Huard,  
Médecin responsable de Checkpoint  
Vincent Jobin,  
Responsable santé sexuelle à Dialogai

## Annuaire escrocs – Rappel !

Nous rappelons une nouvelle fois à nos membres de se montrer très vigilants vis-à-vis des offres d'annuaire douteux que vous pouvez recevoir par courrier ou par fax. Les sociétés qui sévissent sont – notamment ! – les suivantes : **ANNUAIRE-PRO, INVENTAIRE-PRO, PRINTUS, MEINHAUSARZT.CH, 88818.ch, www.CH-TELEFON.CH.**

Méfiez-vous ! Ces sociétés rusent pour abuser de votre confiance. Voici comment un médecin relate la manière dont il s'est fait piéger :

*A la fin de l'été, j'ai reçu un fax de ch-telefon.ch me demandant si les coordonnées de mon cabinet étaient correctes. J'ai ajouté ma spécialité, pensant que c'était une filiale de swisscom, et leur ai retourné le document.*

*J'ai ensuite reçu une facture de 860 francs de B & P Dienstleistungen GmbH, 8041 Zürich pour l'inscription sur [www.chtelefon.ch](http://www.chtelefon.ch), un site sur lequel je n'ai pas du tout voulu m'inscrire. Cela me semble malhonnête comme procédé.*

*Dois-je régler cette facture ou y a-t-il un moyen de s'y opposer ?*

En résumé : **ne signez rien, ne payez en aucun cas, et refusez toute facture en la retournant.** Et si vous recevez un commandement de payer, faites immédiatement opposition (sans oublier d'instruire vos assistantes à cette fin: le préposé aux poursuites doit repartir avec votre opposition!). S'ils persistent, menacez-les de prendre un avocat: cela suffit souvent pour calmer les ardeurs... Les sagas judiciaires de ces affaires ne sont pas terminées. Vous pouvez les suivre sur le site de la FMH à l'adresse suivante :

[http://www.fmh.ch/ww/fr/pub/prestations/droit/juristische\\_gebiete/diverses/printusverlag\\_und\\_business\\_med.htm](http://www.fmh.ch/ww/fr/pub/prestations/droit/juristische_gebiete/diverses/printusverlag_und_business_med.htm)

Et n'oubliez pas de tenir le secrétariat au courant de chacune des tentatives d'escroquerie dont vous êtes l'objet et de toute suite éventuelle. Merci !

## Hospitalisation à domicile (HAD)



PHARMACIENS  
PHARMACIE CLINIQUE AMBULATOIRE  
4, rue des Cordiers, 1207 GENEVE  
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parantérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

## Usage abusif du titre de professeur

Ayant constaté quelques cas récents d'usage abusif du titre de professeur par des médecins installés en privé, le doyen de la faculté de médecine, le professeur Jean-Louis CARPENTIER, nous a demandé de rappeler les règles suivantes :

- Selon l'article 21 du règlement d'application de la loi sur l'université (C 1 30.01), les anciens professeurs de la Faculté de médecine de l'Université de Genève qui n'occupent plus de fonction universitaire ne peuvent plus utiliser le titre de professeur, à moins que le titre de professeur honoraire leur ait été décerné, sur proposition du rectorat, par le Conseil d'Etat après un exercice de leurs fonctions d'au moins 12 ans.

En conséquence, les personnes n'ayant pas obtenu une telle nomination ne peuvent que se présenter

comme : «Docteur X, ancien professeur de la Faculté de médecine de l'Université de Genève» et, en aucun cas, «professeur X».

- Intitulé «mention de titres», l'article 21 du Code de déontologie de la FMH précise que le médecin qui fait état de titres universitaires décernés par une université étrangère doit spécifier cette université. En clair, le titre du professeur X doit être suivi, dans ce cas, de la mention de l'université étrangère où ce titre a été obtenu.

Ces règles ont leur importance, d'autant que d'éventuels abus pourraient être dénoncés devant notre commission de déontologie.

P. -O. Vallotton

## Info pratique

**Vous avez besoin de cartes de donneurs pour votre salle d'attente ?**

Commandez-les :

Téléphone gratuit: 0800 570 234

[info@swisstransplant.org](mailto:info@swisstransplant.org)

[www.swisstransplant.org](http://www.swisstransplant.org)



**LA COMMUNICATION QUI VOUS RESSEMBLE**

MedDesign  
MedHosting  
Media.com

Création de sites  
Hébergement  
Réalizations en communication

CTÉSIA S.A.  
Grand-Rue 38  
2034, Peseux

tel. 022 738 15 80  
fax 022 738 15 89  
courriel [info@ctesias.ch](mailto:info@ctesias.ch)  
site [www.ctesias.ch](http://www.ctesias.ch)

dès CHF 330.-

## Courrier des lecteurs

Nous avons reçu la réaction suivante du Dr Claude AUBERT, ancien président de l'AMG et député, à l'éditorial du Dr Bertrand BUCHS, Tapons du «point» sur la table!, paru dans le numéro du mois d'octobre 2007 :

### DU CRI A L'ACTION

Le constat fait par Bertrand Buchs est pertinent. Le pouvoir d'achat des médecins a fortement baissé depuis des années. Ses deux exhortations – taper du «point» sur la table et exiger une revalorisation des revenus – apparaissent comme un cri. Le problème est de savoir comment on passe d'un cri à une action politique.

Taper du poing sur la table? D'accord, à condition d'avoir formulé au préalable un programme d'action, en tenant compte des moyens à utiliser pour sensibiliser une opinion publique dont le soutien est indispensable.

Le fait de porter le titre de médecin ne nous confère aucune crédibilité a priori. Il faut, de nos jours, démontrer, argumenter. La population et les décideurs veulent des chiffres, une transparence dans l'exposé des revendications, à commencer par un regard sur la réalité des revenus.

Bien plus déroutante est notre position sur l'échiquier social. Si nous étions des salariés, nous saurions faire pression sur nos employeurs pour exiger une revalorisation de nos revenus. Si nous étions conventionnés, nous aurions à rompre la convention, taper du poing sur la table et manifester pour gagner l'épreuve de force. Si nous étions indépendants, nous définirions nous-mêmes nos honoraires, comme un avocat, comme un artiste peintre.

Hélas! Nous sommes englués dans toutes ces positions, soit dans les faits, soit dans nos têtes. Nous disant indépendants, nous souhaitons jouir de la garantie d'un remboursement par les assurances. Alors que notre partenaire direct est le patient ou la patiente, dans la réalité commerciale, notre partenaire est tout autre: la caisse-maladie, ce qui induit chez nous un strabisme divergent nous empêchant d'avoir un regard clair sur notre environnement. Et, comme une cerise sur le gâteau, la législation fait de notre métier un service public, puisque nous pouvons, en cas de besoin, être réquisitionnés.

Nous sommes en porte à faux. Salariés *de facto* des caisses, mais sans contrat de travail. Conventionnés par nécessité, mais sans être partie à la convention. Proclamant une indépendance sans vouloir forcément l'exercer. Agent public sur fond de profession libérale. Une chatte n'y retrouverait pas ses petits.

Le cri de Bertrand Buchs est à entendre. A nos associations professionnelles de transformer ce cri en action politique!

Docteur Claude Aubert

#### Communication aux médecins pour leur prévoyance en cas de perte de gain

Pour le médecin indépendant, la couverture des frais de son cabinet et de son salaire en cas de maladie ou d'accident est essentielle, elle intervient la plupart du temps après un délai d'attente de 30 jours ou 60 jours.

Ces dernières années, l'évolution des tarifs proposés par les compagnies d'assurances a été défavorable, entraînant chaque fois des hausses de primes non négligeables ou des pertes de bonus. Aujourd'hui, prenez le temps de comparer votre contrat et réagissez! Nous organisons pour vous gratuitement le transfert de votre couverture.

Si vous n'avez pas atteint l'âge AVS, il vous est possible de bénéficier de conditions imbattables (par exemple une indemnité journalière de Fr.600.- après 30 jours en cas de maladie ou d'accident ne coûte que Fr.1'642.50 / an ou Fr.1'029.30 / an pour un délai de 60 jours). (Offre sous conditions et acceptation préalable de l'assureur)

**MédiGest Assurances - Bernard Mason au 022 363 01 40 ou 079 212 16 36 - info@medigest.ch**

## Candidatures

Les candidatures qui suivent ont été acceptées par le Conseil de l'AMG, après réception du préavis du groupe de spécialistes concerné (art. 19, al. 4 des statuts).

A la teneur de l'article 19, al. 7, dix membres actifs ou honoraires peuvent demander, dans un délai de dix jours à dater de sa publication dans la Lettre de l'AMG, la soumission d'une candidature au vote d'une Assemblée générale. Si tel n'est pas le cas, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans (art. 19, al. 6).

Dr Philippe BUGMANN  
Chemin du Foron 26A  
1226 Thônex  
Né en 1955, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1980  
FMH en chirurgie pédiatrique

Le Dr BUGMANN obtient son diplôme de médecin à Genève en 1980. Il s'est d'abord consacré à la chirurgie cardiovasculaire (USA, Genolier) et la chirurgie générale jusqu'en 1985 puis a effectué une formation en chirurgie pédiatrique aux HUG. Il se spécialise également en urologie pédiatrique à Lyon en 1988, et devient FMH chirurgie pédiatrique en 1994. Médecin adjoint aux HUG de 1994 à 2007, où il va s'installer en pratique privée.

Dr Monica DEAC  
Plateau de Frontenex 5C  
1208 Genève  
Née en 1975, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1999  
FMH de médecine interne et cardiologie en cours

Après des études de médecine à Genève, elle a suivi une formation spécialisée d'abord de médecine interne, puis de cardiologie au sein des HUG et du CHUV. Actuellement, elle a prévu de compléter son cursus par une formation supplémentaire dédiée à l'imagerie diagnostique non invasive cardio-vasculaire avant de s'installer en pratique privée.

Dr Arabelle RIEDER NAKHLE  
Route du Bois-des-Iles 100  
1290 Versoix  
Née en 1965, nationalité suisse  
FMH de médecine interne

Après avoir suivi ses études à Genève et une formation de médecine interne à Fribourg, Lausanne et Genève, la Drsse RIEDER NAKHLE s'est spécialisée dans le domaine des addictions. Elle travaillera dès le mois d'octobre 2007 dans le Centre de Santé, HMS de la SWICA, rue de Lausanne 80-82, en tant qu'interniste, généraliste avec une spécialité pour les dépendances à l'alcool, aux benzodiazépines et aux substances illicites.

Dr Gabriella de SIEBENTHAL  
Chemin des Erables 1  
1213 Petit-Lancy  
Née en 1968, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1996  
FMH en pédiatrie

La Drsse Gabriella de SIEBENTHAL a effectué ses études à Genève. Parallèlement à l'obtention de son doctorat en médecine sous la direction du professeur C.-A. SIEGRIST, elle a débuté sa formation en pédiatrie à l'Hôpital de St-Loup qu'elle a complétée au sein des HUG. Spécialiste FMH depuis 2004, elle y travaille comme cheffe de clinique en hématologie pédiatrique et s'installera dès août 2007 en cabinet privé.



## Mutations

### Décès

Nous avons eu le regret de perdre le Dr André MENESTRIER, le 18 septembre 2007, le Dr Claude VAUTHIER, le 16 octobre 2007 et le Dr Jiri STASTNY le 26 octobre 2007.

### Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art 19, al. 6)

Les Docteurs Marie-Noëlle BIESEL-DESTHIEUX, Laurence BORRAS, Guillaume BRON SCHWARTZ, Caroline BÜRKI, Stéphane de BUREN, Sophie DERIVAZ MASTROGIACOMO, Benoît FAVRE, Codrina RETHORET-LACATIS, Damien THERAULAZ, Natalia VOKATCH-BOLDYREVA, Vitomir VUCETIC.

### Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, plus de cotisation, voix consultative à l'assemblée générale, art. 19, al. 9):

Dr Bernard PETITPIERRE, dès le 1.10.07

Dr Isabelle GERMANN-NICOD dès le 30.09.07

### Nouveaux contrats de médecin-conseil (art. 8, al. 5, tiret 10):

Golden Care (Suisse) SA / Dr Corinne JAUSLIN-LIRONI

Centre Espoir / Dr Jean-André BRUN

Commune du Grand-Saconnex / Dr Annosh GHAVAMI

## L'AAAA grandit

Bonne nouvelle : l'association «AAAA» née des décombres d'Accorda va bien. Le contrat collectif d'assurance-maladie (base et privée) négocié avec UNICARE et INTRAS compte désormais plus de 500 adhérents et la progression est bonne.

Nous vous rappelons que ce contrat AAAA est réservé aux professionnels de la santé et qu'il est encore temps pour changer d'assurance de base (jusqu'au 30 novembre). En ce qui concerne le délai de résiliation pour l'assurance complémentaire, c'est votre contrat actuel qui est déterminant.

Vous trouverez les renseignements nécessaires en dernière page de la lettre de l'AMG de l'été (numéro 7) ou sur le site [www.aaaaccorda.ch](http://www.aaaaccorda.ch) qui s'appellera désormais [www.4-a.ch](http://www.4-a.ch).



Michel L.Y. TORNARE, Agent Général.  
ANALYSES DE PORTEFEUILLES  
TOUTES ASSURANCES  
DEFISCALISATION 3ème PILIER  
FINANCEMENTS IMMOBILIERS CH/F  
6-8 rue des Sablons - 1205 Genève  
Tél. 022 320 29 35 - 022 320 29 65  
[tornare.michel@bluewin.ch](mailto:tornare.michel@bluewin.ch)

Profitez de vos invités sans souci

**Le Chef vous reçoit chez Vous**

*Après l'Hôtel du Cerf et le Plein Ciel  
Sandro Haroutunian  
cuisine maintenant à votre domicile*

**c'est renversant !**  
*la gastronomie à la maison*

www.restopassion.ch  
sandro@restopassion.ch - 079/408 7215

Pour les membres d'AMG apéritif offert

## Petites annonces

### A REMETTRE LOCAL COMMERCIAL

Quartier St-Jean-Charmilles, jusqu'à présent cabinet de médecine générale, conviendrait à activité médicale (psychiatre notamment) ou physiothérapeute. Reprise de matériel indispensable. Place de parc et local annexe inclus. Disponible dès le 01.01.2008 ou à convenir. Tél. 078 761 40 55.

### CHERCHE CONSŒUR OU CONFRÈRE

URGENT: Médecin installé cherche consœurs ou confrères pour partager locaux médicaux situés sur la rive gauche. Tél. 079 672 97 45.

### OFFRE LOCAUX

Dans cabinet médical, offre locaux d'environ 80m<sup>2</sup> pour médecin ou profession médicale. Quartier Servette. Tél. 078 661 78 79.

### A LOUER

Cabinet médical de 5 pièces, surface de 113m<sup>2</sup>, sis rue Vuache 1 - angle rue Voltaire - 1201 Genève.

Particularité: cabinet à remettre sans clientèle.

Loyer CHF 2980.00 par mois charges comprises

Contact: Madame Ariane Fleuti, 022 388 25 54, assistante sociale.

adresse e-mail: ariane.fleuti@etat.ge.ch

### REPRISE DE CABINET

Médecin, FMH en gynécologie et obstétrique, avec droit de pratique, cherche à reprendre le cabinet d'un collègue gynécologue, pratiquant à charge de l'assurance-maladie.

Tél. 076 465 46 32

### MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Médecin généraliste (centre ville) met à disposition des locaux professionnels les matins et le mercredi toute la journée, conviendrait à un généraliste ou interniste avec droit de pratique.

Tél 079 239 66 15 de 10h à 12h et de 18h à 20h.

### DEMEMAGEMENT

La Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques a déménagé du Bd St.-Georges 36 à la rue des Epinettes 17, 1227 Les Acacias.

Tél. 022 322.80.30 – Fax 022 322.80.33 (inchangés)

### CHERCHE CABINET

Psychologue dipl. spécialiste en psychothérapie FSP cherche à louer cabinet, min. 20 m<sup>2</sup>, rive gauche de préférence. Tél. 079 668 53 19



**Test rapide pour la mise en évidence  
du Streptocoque Beta-hémolytique du Gr. A**

*Rapide et fiable  
Economique  
Plus de 2 mio de tests vendus par an*

**Offre spéciale valable jusqu'au 31.12.2007:**  
**80.- CHF TTC les 20 tests**  
 (Pour profiter de cette offre, précisez "SHA07" lors de la commande)

Vu sur [www.cadumed.ch](http://www.cadumed.ch)



**Caducée**  
CaduMed

Ch. du Mûlan 39  
Case postale 85  
1223 Cologny

Fax: 022 786 78 04  
info@caducee.ch

## A vos agendas!

### **Assemblée générale du lundi 19 novembre 2007**

Notre seconde Assemblée générale statutaire de l'année aura lieu le lundi 19 novembre, à 20 h 00.

Comme de coutume et conformément à l'article 4, al. 4 des statuts de l'AMG, l'Assemblée générale d'automne sera consacrée:

- à l'approbation du budget de l'exercice à venir;
- à la tenue des élections prévues pour le conseil;
- à l'approbation de la liste des délégués AMG à la Chambre médicale suisse de la FMH;
- à la confirmation de la désignation des experts proposés par les groupes cantonaux de discipline médicale pour le contrôle des honoraires.
- Procédures économiques contre les médecins «trop chers»: exposés du Dr Valérie JUNOD (aspects juridiques) et du Dr André Assimacopoulos (aspects techniques).



### **Journées des maladies osseuses**

Jeudi 22 novembre dès 8h.00  
Ramada Park Hôtel – Av. L. Casaï 75-77 – Cointrin

Le Service des Maladies osseuses des HUG organise la réunion précitée selon programme à demander au tél. 022 372 99 60 – fax 022 382 99 73  
E-mail : Rene.Rizzoli@medecine.unige.ch – Monique.Battistella@medecine.unige.ch



### **Conférence débat : Soins palliatifs «Hier et Demain»**

Jeudi 22 novembre 2007 à 20h.00  
Maison de Vessy – Route de Veyrier 85 – 1234 Vessy

L'association Genevoise de Médecine et de Soins Palliatifs vous invite à la conférence précitée.  
Intervenant : Mme Marie de Hennezel, psychologue, écrivain et chargée de mission auprès du ministère de la santé français.

Animation : Mme F. Chuard, rédactrice responsable Genève-Région, TSR

Pour en savoir plus : [www.agmsp.ch](http://www.agmsp.ch)



### **Colloque Plan cantonal genevois de promotion de la santé et de prévention**

Vendredi 23 novembre 2007 de 8h.30 à 12h.00  
Salle de conférences du Muséum d'Histoire Naturelle

Le département de l'économie et de la santé vous convie au colloque de présentation de la stratégie du plan cantonal pour les objectifs :

- Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière
- Retarder l'âge de la 1<sup>ère</sup> consommation d'alcool
- Mettre en œuvre la démarche «Alliance contre la dépression»

Pour en savoir plus : [www.geneve.ch/plancantonal](http://www.geneve.ch/plancantonal) ou Mme E. Débenay au tél. 022 839 98 30

## A vos agendas! (suite)

### Conférence : IMPARFAITS, LIBRES ET HEUREUX Pratiques de l'estime de soi

Mercredi 28 novembre à 20h.15

Centre Médical Universitaire - Auditoire 400 – Rue Michel-Servet 1

Pour fêter ses 10 ans, le Centre de Documentation en Santé a invité le Dr Christophe André, psychiatre et psychothérapeute spécialiste de la dépression et de l'anxiété. Le Dr C. André, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, dirige une unité spécialisée dans le traitement des troubles anxieux et phobiques à l'hôpital Sainte-Anne à Paris.



### Assemblée Générale Statutaire 2007

Jeudi 29 novembre à 17 h. précises

EMS La Châtelaine – Chemin de l'Ecu 1 – Châtelaine

Le GGMO, groupe des généralistes et internistes de Genève, vous invite à son Assemblée Générale Statutaire 2007.

Invité : M. Didier Boillat, directeur du trust center CSTESIAS, avec présentation du nouveau «Miroir du Cabinet» logiciel comparatif de sa pratique médicale quotidienne.

Suivi d'un repas gastronomique offert.

Inscription auprès de la Dresse Dominique Hegelbach, fax 022 793 94 32, dr.hegelbach@freesurf.ch, jusqu'au 19 novembre.



### Formation continue 2007 – 2008 par visioconférence des départements de pédiatrie de Genève et Lausanne

#### Adolescents / Infectiologie

Organisation et renseignements : Dr Ph. Eigenmann – Hôpital des Enfants - HUG - Tél. 022 372 45 31

- Ado-addict? Addict-ado! Que penser de la dépendance à l'adolescence  
Mardi 11.12.2007 8h.00 – 9h.00  
Auditoire 2 Auguste Tissot – BH 08 – CHUV Lausanne
- Antibiotiques et résistance : le point  
Mardi 11.12.2007 9h.00 – 10h.00  
Nouvel Auditoire de Pédiatrie – 2<sup>e</sup> étage – HUG Genève

### La lettre de l'AMG

Journal d'information de  
l'Association des Médecins  
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

#### Responsable publication

Paul-Olivier Vallotton

#### Contact pour publication

Roger Steiger  
Tél. 022 708 00 22  
roger.steiger@amge.ch

#### Conception-réalisation

Christine Faucogney

#### Publicité

Médecine & Hygiène  
Tél. 022 702 93 41  
pub@medhyg.ch

#### Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

### AMG

12, rue Micheli-du-Crest  
1205 Genève  
Tél. : 022 708 00 20  
Fax : 022 781 35 71  
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :  
17 décembre 2007**

**Délai rédactionnel :  
26 novembre 2007**